

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CS1490

présenté par

Mme Lebec, M. Huyghe, M. Maillard, M. Olive, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Brulebois,
Mme Buffet, Mme Le Peih, Mme Ronceret et Mme Le Meur

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer les trois alinéas suivants :

« VIII *bis* (nouveau). – Le code de la santé publique est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa de l'article L. 1132-3 et à la première phrase du cinquième alinéa de l'article L. 1132-5, les mots : « , après avis d'une commission composée notamment de professionnels, » sont supprimés ;

« 2° L'article L. 3331-7 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer plusieurs organismes afin de simplifier le paysage institutionnel. En effet, il est nécessaire de simplifier la décision publique et à réduire la dépense publique liée à la multiplicité des comités, conseils, commissions, instances, qu'ils soient consultatifs, stratégiques, d'orientation ou de surveillance...

Ainsi, il est proposé de supprimer les organismes suivants :

- Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CENMA) ;
- Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (CNDASPE).
- Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique.
- Commission de concertation du commerce.
- Commission des conseillers en génétique.

- Commission des droits des artistes-interprètes et des producteurs pour la réalisation d'une œuvre audiovisuelle
- Commissions municipales des débits de boissons.
- Commission nationale d'évaluation du financement des charges de démantèlement des installations nucléaires de base et de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs.
- Commission nationale de conciliation des conflits collectifs de travail;
- Conférence de prévention étudiante.
- Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français
- Conseil supérieur de la réserve militaire
- Haut-Conseil de l'éducation artistique et culturelle
- instance de concertation du PANEA (plan d'action national en vue de la réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote liées aux usages d'engrais azotés minéraux)
- Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Observatoire national de la politique de la ville